

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4191>



Appel de la section académique du SNES-FSU

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : vendredi 29 juin 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

A la veille d'un sommet européen, de la conférence sociale et de la préparation du budget 2013, le SNES avec la FSU doit contrer le discours véhiculé par les « experts » libéraux et le patronat sur le poids de la dette et le besoin de nouvelles mesures d'austérité. Une riposte syndicale apte à porter les revendications des salariés et retraités et proposer des alternatives est nécessaire.

Ne peut-on pas demander aux FSU de chaque département de publier dans les journaux locaux un communiqué de presse ?

Dans l'Education, le changement de majorité a suscité dans nos professions espoirs et attentes fortes ; les premières annonces ministérielles ne marquent pas suffisamment la rupture avec la politique précédente ; quant aux annonces budgétaires, elles ne prennent pas en compte les besoins du second degré, particulièrement touché par les suppressions de poste dans la mandature Sarkozy et en situation de hausse démographique.

C'est pourquoi, le SNES portera dans la période auprès des différents interlocuteurs, ses demandes pour le second degré (celles issues de son congrès national et les mesures d'urgences listées ci-dessous), informera régulièrement la profession de l'état des discussions afin, sur cette base, de débattre des réformes nécessaires.

La CAA du 20 septembre et le SNES Dijon de fin septembre feront cet état des lieux à partir des réunions de nos instances départementales.

La future loi d'orientation et de programmation, en définissant les objectifs du système éducatif pour l'avenir et la structuration du second degré revêt une importance décisive. Le SNES devra peser pour la prise en compte de son projet éducatif.

Il faut aujourd'hui libérer la parole dans nos professions, créer les conditions du débat, améliorer la qualité des formations et les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels (permettant d'éviter les situations de souffrance), faire entendre nos exigences et se mobiliser pour peser efficacement dans le débat politique sur le contenu de la loi d'orientation et de programmation ainsi que sur le budget 2013.

La construction de cette mobilisation doit associer les conditions de rentrée et la préparation des états généraux du second degré.

Dès maintenant le SNES appelle les personnels à prendre toutes les initiatives nécessaires dans les établissements sur les conditions de rentrée et de travail.

Des AG de personnels ou des instances départementales seront réunies en septembre.

Afin de réussir les Etats Généraux du Second degré, les départements organiseront des forums rassemblant les expressions des établissements en octobre.

Les revendications pour la rentrée :

Stagiaires : pas d'heures supplémentaires, pas de service partagé, formation le mardi ou jeudi, utilisation des BMP comme support, réduction de services pour tous, retrait de l'exigence du CLES et C212e.

Statut : respect des statuts (décrets de 50, etc.) comme ils l'ont toujours été de 1950 à 2007.

GT pour l'affectation des TZR, des stagiaires et des non titulaires.

Mise en œuvre en rapide d'une première session de titularisation des non titulaires et réemploi des non-titulaires.

Pour vaincre la crise de recrutement, allonger la période d'inscription et reporter la date des épreuves d'admissibilité, recruter des AED payés à 100%, travaillant à mi-temps et préparant les concours de recrutement.

Création de postes d'AED, d'AVS. Mise en œuvre d'une formation digne de ce nom. Diminution des obligations horaires des AED et AVS préparant des concours.

Abandon du socle commun et du LPC, et appel aux personnels de ne pas le renseigner.

La réforme des lycées doit être remise en cause avec entre-autre l'abandon des nouvelles modalités prévues pour les épreuves orales de langues vivantes au bac, le respect de la différence en LV1 et LV2, une vraie réflexion sur les programmes.

Respect des spécificités des LP et des lycées

Accrochage des heures d'accompagnement personnalisées aux disciplines, allègement des contenus de certains

programmes avant leur réécriture dans le cadre d'une nouvelle réforme des lycées, retour à un cadrage national des horaires et des dédoublements.

Refus de la décentralisation des COP, respect des missions des COP en direction de leur public prioritaire, arrêt du processus de labellisation.

Abandon de la transformation des GRETA en GIP.

Augmentation des salaires, abandon du jour de carence, refonte des grilles salariales (et en attendant l'intégration de la hors-classe dans la grille principale, amélioration des barèmes).

Créations de postes (permettant l'annulation des suppressions de postes et notamment réimplantation des deux postes de CPE dans les lycées de Macon), diminution des heures supplémentaires.

Abandon du programme Eclair et refonte de l'éducation prioritaire.

Limitation de l'accord de dérogations à la carte scolaire.